

Johnson & Johnson publie une déclaration sur le jugement rendu en Californie du 16 décembre

16 décembre 2019

New Brunswick, New Jersey – Nous compatissons avec les personnes atteintes de cancer et nous comprenons que les patients et leurs familles cherchent des réponses. Les faits sont clairs : la poudre pour bébés de Johnson est sûre; elle ne contient pas d’amiante et ne cause pas le cancer, comme en témoignent plus de 40 ans de preuves scientifiques. C’est le troisième verdict consécutif en faveur de Johnson & Johnson et tous les verdicts contre la Société qui ont fait l’objet d’un appel ont été annulés.

###